

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 30 avril 2021 Date de publication précédente: 15 mars 2019 No de fiche: 471C-1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC EG-1 (Partie C) (GY, RD)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion. Reconstruction des surfaces usées. Remplissage des trous et des fentes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac: 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Cancérogénicité, Catégorie 1A, H350i

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1, H372 (poumons, reins, inhalation)

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons et les reins à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

© A.W. Chesterton Company, 2021 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 1 de 7

Date: 30 avril 2021 No de fiche: 471C-1

P201 Conseils de prudence: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

> P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières. P260

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P308/313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale et

nationale

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques concernant la sécurité et la santé sont expliqués en détail séparément pour chaque composant. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches de données de sécurité de la partie A, de la partie B et de la partie C.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

3.1		
Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS
Silice (Quartz)	98 - <100	14808-60-7
Autres Ingrédients:		
Oxyde d'aluminium	<1,1	1344-28-1

^{*}Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec l'épiderme: N'est pas applicable

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime

en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Adressez-vous à un

médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: N'est pas applicable

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation

appropriée. Ne pas respirer les poussières. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations

relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une toux sèche, la production d'expectorations, l'essoufflement, une respiration sifflante et une réduction de la fonction pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Non combustible. Utiliser des matériaux d'extinction appropriés pour les feux environnants.

Moyens d'extinction inappropriés: Il n'en existe pas de connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection respiratoire en cas de présence de poussière en suspension dans l'air.

© A.W. Chesterton Company, 2021 Tous droits réservés 🛽 Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire. Page 2 de 7

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

Date: 30 avril 2021 **No de fiche:** 471C-1

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez la création de poussière. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les poussières doivent être éliminées avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou par un balayage humide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les poussières. Évitez la génération de poussière en suspension dans l'air. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. La poussière de silice cristalline respirable peut être invisible dans l'air. Prendre les précautions d'usage pour éviter la rupture des sacs ou les déversements de matières en vrac. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients fermés. Stockez dans un endroit frais et sec. Assurer un bon entretien des aires de stockage et d'utilisation pour prévenir l'accumulation de poussière dans les lieux de travail. Le quartz est incompatible avec des agents oxydants puissants comme l'acide fluorhydrique, le fluor, le trifluorure de chlore ou chlorine trifluoride ou le difluorure d'oxygène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients dangereuxTLV ACGIH
ppmmg/m³Silice (Quartz)(alvéolaire)0,025Oxyde d'aluminium(alvéolaire)1

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Évitez la génération de poussière en suspension dans l'air. Utilisez des enceintes d'isolement et une ventilation aspirante appropriée aux endroits où de la poussière en suspension dans l'air est générée, notamment pendant le chargement et le déchargement. Appliquer des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: En cas de dépassement des limites d'exposition, porter un appareil respiratoire anti-poussière agréé.

Gants de protection: Une protection appropriée des mains (gants, crème protectrice, par exemple) est recommandée pour

les travailleurs souffrant de dermatite ou de peau sensible.

Protection des yeux et

Lunettes de sécurité

du visage:

Autres: Aucun

© A.W. Chesterton Company, 2021 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 3 de 7

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Date: 30 avril 2021 **No de fiche:** 471C-1

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Eviter la dispersion par le vent.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FormepoudreOdeuraucunCouleurgris ou rougeSeuil olfactifn'est pas applicable

Point initial d'ébullition2230 °CPression de vapeur à 20° Cn'est pas définiPoint de fusion1710 °C% de produits aromatiquesn'est pas défini

par poids

% volatil (par volume) aucun pH n'est pas applicable

Point eclair n'est pas applicable Densité relative 2,65 kg/l Méthode PM, vase clos Coefficient (eau/huile) < 1 Viscosité n'est pas applicable Densité de vapeur (air=1) > 1 Température d'auton'est pas applicable Taux d'évaporation (éther = 1) < 1

inflammabilité

Température de décomposition n'est pas applicable Solubilité dans l'eau insoluble

Limites supérieures/inférieures n'est pas applicable Propriétés comburantes n'est pas applicable

d'inflammabilité ou d'explosivité

Inflammabilité (solide, gaz) n'est pas applicable Propriétés explosives n'est pas applicable

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun

10.5. Matières incompatibles

Des agents oxydants puissants comme le fluor, le trifluorure de chlore, le trioxyde de manganèse et le difluorure d'oxygène peuvent provoquer un incendie.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition Par inhalation. L'exposition au produit aggrave généralement l'état des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire chronique.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas

satisfaits.

Substance	Esssai	Résultat
Silice (Quartz)	DL50, rat	> 22 500 mg/kg
Oxyde d'aluminium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas

satisfaits.

Par inhalation: Toxicité aiguë peu probable, basé sur des données provenant de produits similaires.

Corrosion cutanée/ Non irritant (OCDE 404).

irritation cutanée:

(FR) Page 4 de 7

Date: 30 avril 2021 **No de fiche:** 471C-1

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire:

cellules germinales:

Non irritant (OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée:

Pas d'effet significatif connu.

Mutagénicité sur les Le quartz a un effet génotoxique et mutagène principalement par ses effets inflammatoires. Le

quartz respirable était incapable de provoquer une augmentation des mutations HPRT dans les

cellules épithéliales de poumon de rat in vitro.

Cancérogénicité: Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program

américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas

d'inhalation.

Toxicité pour la reproduction:

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

STOT - exposition unique: Données non concluantes.

STOT - exposition répétée: La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons,

causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. Il existe des preuves substantielles suggérant une association entre l'exposition à la silice cristalline respirable inhalée et les risques accrus de maladie rénale (rein) et auto-immune systémique (sclérodermie, polyarthrite rhumatoïde et lupus érythémateux disséminé).

Danger par aspiration: Aucune toxicité prévue par aspiration.

Autres informations: Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Ce produit devrait avoir une faible toxicité envers les organismes aquatiques et du sol.

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance inorganique, existe dans la nature.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Devrait être immobile dans le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit inutilisé n'est pas un déchet dangereux réglementé. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Transport hazard class(es)

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

(FR) Page 5 de 7

Date: 30 avril 2021 **No de fiche:** 471C-1

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO: Dose mininale avec effet observé

DSEO : Dose sans effet observé ETA: Estimation de la toxicité aiguë FDS : Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

ND: Non disponible

NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO) OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO : Sans objet

STEL : Limite d'exposition de courte durée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV : Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Carc. 1A, H350i	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H350i: Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Changements apportés à la FDS dans cette révision:

Sections 1.1, 2.1, 2.2, 8.1, 9.1, 11.

Date de révision: 30 avril 2021

(FR) Page 6 de 7

Date: 30 avril 2021 **No de fiche:** 471C-1

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2021 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 7 de 7